



# FICHE TECHNIQUE

## VITAL A

### CONCENTRÉ NETTOYANT DÉGRAISSANT ALCALIN DES SURFACES MATÉRIELS, RÉCIPIENTS EN AGROALIMENTAIRE UTILISATION DANS LES MODES DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES USAGE PROFESSIONNEL

**VITAL A** est une concentration à base d'une association d'hydroxyde de sodium, de sels alcalins, séquestrant du calcaire, dégraissant et émulgateur alkylglucoside.

Eléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.

Agents de surface conforme au règlement européen 648/2004 et conforme à la directive 2003/53 CE (absence de NPE).

Agents tensioactifs de surface d'origine facilement renouvelable et sélectionnés pour leur compatibilité pour l'environnement.

Répond au cahier des charges concernant le mode de production de préparation biologique des animaux et des produits animaux définissant les modalités d'application du règlement CEE n°2092/91.

#### CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

|                            |                                    |
|----------------------------|------------------------------------|
| Etat physique              | : LIQUIDE                          |
| Masse volumique            | : 1198G/L                          |
| Réaction chimique          | : FORTEMENT ALCALINE               |
| PH pur                     | : 14.50                            |
| PH A 1%                    | : 13.50                            |
| Couleur                    | : INCOLORE A TRES LEGEREMENT AMBRE |
| Odeur                      | : ALCALINE CARACTERISTIQUE         |
| Tension superficielle à 1% | : 34.2 DYNE/CM                     |

#### PROPRIETES PRINCIPALES

**VITAL A nettoie** efficacement les surfaces présentant des souillures importantes de matières organiques ou salines, dépôts protéiques, dépôts d'aliments de compositions diverses, dépôts de boues, de terre hydraté ou non, de tartres constitués de matières organiques (tartres vinicoles).

**VITAL A dégraisse** et **solubilise** les graisses d'origine végétale ou animale.

**VITAL A** est utilisé en agroalimentaire, en viti-viniculture, dans les ateliers de préparation de plats cuisinés, restauration, installations, matériels, locaux en élevage ou en productions végétales biologiques pour les opérations de nettoyage des surfaces pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires, un rinçage à l'eau potable devant terminer ces opérations.

#### MODES ET DOSES D'EMPLOI

##### **Application domaine VITI VINICOLE :**

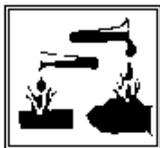
Utilisé en tant que base alcaline, dans les conditions d'emploi préconisées, avec ajout de VITAL B constitue une solution de nettoyage suractivée par libération d'oxygène actif au moment de l'application.

Cette méthode **constitue une solution alternative à l'utilisation de nettoyeur désinfectant alcalin chloré** pour des opérations de nettoyage détartrage dérougissement et désinfection des surfaces, cuveries, circuits et matériels dans les ateliers vinicoles.

- Pour des surfaces grasses, encrassées ou comportant des souillures anciennes, s'utilise par pulvérisation, aspersion, trempage, brossage ou à l'éponge, dilué à raison de **1 à 2 parties de produit pour 10 à 100 parties d'eau** chaude ou froide selon la nature et l'épaisseur des souillures présentées et le mode d'application.
- En rénovation désincrustation de supports très encrassés, diluer à raison d'une partie de produit pour 3 à 4 parties d'eau.
- En nettoyage fréquent : 1 partie pour 50 à 100 parties d'eau.
- Après nettoyage, rincer soigneusement à l'eau potable.

NOTA : cas particulier, en atelier VITI VINICOLE, s'utilise en solution dilué dans l'eau avec ensuite, dans les conditions d'utilisation préconisées et au moment de l'application, d'ajonction de l'additif accélérateur de nettoyage VITEX B pour les travaux d'entretien de détartrage et de désinfection des matériels de récoltes, de vendange ou de vinification spécifique compatibles (cf fiche annexe).

## RECOMMANDATIONS



*Renferme de l'hydroxyde de sodium*

*R 35 Provoque des brûlures*

*En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.*

*Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.*

*En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).*

*Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.*

### **PRÉCAUTIONS et CONTRE INDICATION :**

*Ne pas mélanger ou mettre au contact avec des acides forts.*

*Refermer l'emballage après chaque utilisation.*

*Protéger du gel su stockage. Températures optimales de stockage de 5 à 35°C.*

*Ne pas appliquer le produit concentré sur surfaces en aluminium anodisé, verre peintures sensibles aux produits alcalins, en cas de contact rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire.*

*Produit fortement ALCALIN : Ne pas utiliser sur métaux en alliages légers, surfaces peintes, matières plastiques et autres surfaces sensibles aux produits alcalins.*

***Toujours effectuer au préalable un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.***

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

#### **Assurance qualité ISO 9001**

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.